

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6292

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Les dispositions de cet article s'accompagnent d'une réflexion plus large sur la nécessité pour l'État de permettre une offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes suffisante pour le territoire de La Réunion. Cette réflexion prend la forme d'un rapport d'information qui est remis au Parlement dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi et peut donner lieu à un débat en hémicycle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons contraindre le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour contrebalancer les nombreux effets négatifs que vont engendrer ce projet de loi.

En effet, en reculant l'âge de départ à la retraite le Gouvernement assume que les françaises et les français risquent d'avantage d'arriver à la retraite fatigués, le corps abimé, en moins bonne santé. Et certaines catégories de la population et certains territoires seront évidemment plus impactés que d'autre.

A La Réunion, 26 % des retraités réunionnais sont concernés par un départ pour inaptitude, soit trois fois plus que la moyenne nationale (8 %). En effet, les seniors réunionnais atteignent beaucoup plus souvent l'âge de la retraite en moins bonne santé que les autres.

Nous nous opposons à la totalité de cette réforme profondément injuste qui impose un modèle de société que nous rejetons dans son ensemble. Néanmoins, quitte à discuter du détail des mesures délétères que vous souhaitez mettre en place, discutons. Vous voulez faire partir les gens à la retraite plus tard et pour ce faire dans cet article vous faites en sorte d'inciter les entreprises à

continuer d'embaucher des séniors ? Soit. Mais dans ce cas, fournissez une offre en établissements d'hébergement publics pour personnes âgées dépendantes suffisante pour l'ensemble des citoyens et sur l'ensemble du territoire.

La Réunion est largement sous-dotée en la matière.

Pour les 75 ans ou plus l'accès à une maison de retraite à La Réunion demeure très rare (ils ne sont que 5% à vivre en institution contre 10% en métropole). Cette situation tient certes à la vivacité des solidarités familiales mais plus encore à la pénurie de l'offre institutionnelle, à sa localisation privilégiée dans les communes rassemblant les populations les mieux loties financièrement et à son coût inabordable pour la majorité des personnes concernées. La Réunion est un des départements français où ce taux d'équipement est le plus faible : 36,9% contre 122% en métropole. (Source Insee 2018)